

GROLLEY

Un versement sans problème

OLIVIER WYSER

En 2012, le préfet de la Sarine ouvrait une enquête administrative dans la commune de Grolley, à la suite de la démission d'un conseiller communal. L'enquête avait conclu à un conflit de personnes entre le conseiller démissionnaire et le syndic Christian Ducotterd. Ce dernier avait été suspendu de ses fonctions.

Une décision contre laquelle le syndic avait fait recours. Le Tribunal cantonal lui avait accordé une indemnité de 3240 francs pour ses frais de défense. Après déduction de celle-ci, lesdits frais s'élevaient encore à 6000 francs. En décembre 2012, le préfet de la Sarine procédait à des mesures d'instruction préliminaires, dans le but de déterminer si le paiement de ces 6000 francs par la commune de Grolley était possible («LL» du 21 décembre).

Dans un communiqué, Christian Ducotterd indique qu'une assurance de la commune a «accepté de prendre en charge à bien plaisir un montant de 5000 francs». Il relaie aussi les conclusions du préfet: «Il ressort de son examen conjoint avec le Service des communes et le secrétaire général de la DIAF que le versement à bien plaisir de 5000 francs par une assurance ne pose aucun problème de régularité ou de conformité aux principes comptables, dès lors que ce versement interviendrait directement entre l'assurance et le syndic.»

Concernant le montant résiduel de 1000 francs, le Conseil communal y a renoncé «dès lors que le principe de paiement choisi aurait été contraire au principe de spécialité.»

MÉMENTO

> **ESPACE DE PAROLE** pour personnes séparées. Soirées thématiques organisées par l'Office familial Fribourg, rue de Romont 29-31, 19 h 30-21 h. Rens. et ins. 026 322 10 14.

> **PRO SENECTUTE** répétition du groupe de chant, tous les quinze jours, le jeudi 14-17 h à la salle Ste-Thérèse. Rens. 026 466 13 84.

> **AÎNÉS MDA** cours de peinture à l'huile et aquarelle. La Vie en couleur, rte de Chésalles 50, Marly, 079 342 26 43.

> **PLAUDERSTUNDE** groupe de discussion pour pratiquer l'allemand. LivrEchange, av. du Midi, 16 h.

> **CAFÉ PARENTS-ENFANTS** Restaurant Migros, Avry-Centre, vendredi 9-11 h. Education familiale, 026 321 48 70.

Une musique jeune depuis 40 ans

HARMONIE • Le désormais traditionnel camp de Pâques connaît sa 35^e édition alors que l'Association fribourgeoise des jeunes musiciens fête ses quarante ans, sans prendre une ride.

PIERRE GUMY

Le Cycle d'orientation de la Glâne, à Romont, s'anime pendant les vacances pascales. D'une classe, on entend des trombones et des trompettes répéter un passage difficile alors que la grande salle résonne au son des percussions. Même si le répertoire musical change chaque année, la rengaine est bien connue du comité cantonal et de la commission de musique de l'Association des jeunes musiciens fribourgeois (AFJM), association qui fête actuellement ses quarante ans.

Selon Sandra Wohlhauser, présidente du comité cantonal, le travail mené par l'AFJM depuis ses débuts porte ses fruits: «Aujourd'hui, certains musiciens qui avaient participé aux premières éditions de ce camp de musique se retrouvent dans le public et c'est désormais leurs enfants qui sont sur scène lors du concert de clôture.»

Musiciens en harmonie

Le camp de Pâques, c'est une affaire qui roule: plus de cent trente jeunes ont répondu à l'appel et se produiront ce vendredi 5 avril à l'aula de l'Université à Fribourg. «Ce camp permet aux musiciens de jouer aussi en dehors de leur société respective. C'est de la musique d'harmonie et le répertoire est choisi de manière à ce qu'il corresponde au mieux aux jeunes», explique Beat Rosenast, président de la commission de musique.

«La musique facilite les liens»

BEAT ROSENAST

De plus, chaque année un chef ou un musicien soliste est invité, ce qui enrichit le répertoire, mais pas uniquement. «Ce sont aussi des modèles pour les jeunes qui peuvent ainsi travailler et apprendre auprès de personnes ayant percé dans le monde de la musique», précise Beat Rosenast. Valentin Mauron, un jeune fribourgeois qui a fait du tuba sa spécialité, endossera ce rôle cette année.

L'AFJM semble avoir trouvé les bons ingrédients pour un résultat musical de qualité où vient s'ajouter chaque année une bonne dose d'enthousiasme et de



Les jeunes clarinettes se retrouvent pour des répétitions de registre afin d'affiner les détails avant de jouer en tutti. ALAIN WICHT

convivialité. «La musique facilite les liens et on en profite pour proposer aussi d'autres activités, comme du yoga ou de la breakdance, pour que les jeunes puissent partager encore plus de choses», explique Beat Rosenast. Autant de bons moments qui poussent certains à vouloir réitérer l'expérience d'année en année. «Un deuxième camp, après les fêtes de fin d'année, a vu le jour parce que certains musiciens souhaitaient continuer l'aventure encore quelques années», raconte Sandra Wohlhauser. «D'anciens participants sont à présent devenus moniteurs lors des camps», renchérit Beat Rosenast.

25 ans de service

Du comité aux surveillants en passant par les cuisiniers, le camp demande beaucoup de bénévoles. Ici aussi, la musique est à l'œuvre. Parents de musiciens et anciens participants donnent volontiers de leur temps pour permettre à l'événement de se réaliser chaque année. A l'exemple d'Elisabeth Michaud-Wicht qui, depuis 25 ans, fait partie de

l'équipe de cuisiniers. Ou alors Valentin Mauron, soliste invité de cette année, était dans les rangs des jeunes musiciens il y a à peine quelques années! «C'est aussi une des forces de notre as-

sociation, relève Sandra Wohlhauser. Avec l'organisation de ce genre d'événements, les musiciens du canton se rencontrent et se lient d'amitié; un réseau se crée petit à petit.» Le quaran-

tième anniversaire de l'association est la preuve que ces amitiés, en plus d'être productives, sont faites pour durer!

> Concert le vendredi 5 avril à 20 h, Aula Magna de l'Université de Fribourg

VALENTIN MAURON, TUBISTE!

«La première fois que le tuba se vit accorder une pièce en soliste, c'était en 1954. Le concerto a été écrit par Ralph Vaughan Williams et il a très vite été traité de fou», plaisante Valentin Mauron. Après avoir étudié le tuba à la Haute école des arts de Berne, décroché deux masters dans le domaine et gagné des prix à plusieurs concours internationaux, ce jeune talent fribourgeois se produira en tant que tubiste soliste au concert final de l'AFJM ce vendredi à l'aula de l'Université de Fribourg. «C'est peu commun que le tuba soit mis sur le devant de la scène. Ce sera l'occasion de montrer d'autres facettes de cet instrument à travers quatre pièces bien différentes», explique-t-il. Entre autres, «Gabriel's Oboe», une mélodie lyrique tirée du film «The Mission», ou encore «Bluebells of Scotland», une pièce en forme de thème et variations: un véritable exercice de style



pour le soliste de 23 ans. Afin de démystifier son instrument de prédilection, Valentin Mauron offre aux jeunes de l'AFJM un concert, ce soir, du groupe Drum'n Basses. «Je joue dans ce trio avec Etienne Crausaz, aussi tubiste, et Be-

noît Pernet à la batterie. Le résultat est assez inattendu, voire surprenant! Beaucoup de gens pensent que le tuba est un instrument réservé à l'accompagnement et peut être vite ennuyeux. Jouer avec ce trio est l'occasion de sortir des sentiers battus et de malmenner les idées reçues.» PG/DR

POLICE

La drogue volée interpelle un député

STÉPHANIE SCHROETER

Les 35 kilos de stupéfiants qui ont été volés à la fin de l'année passée dans un local de séquestre de la police cantonale suscitent bien des interrogations. Un député singinois a déposé une question au Conseil d'Etat à la suite d'un article paru dans nos colonnes le 27 mars dernier relatant cette mystérieuse disparition découverte seulement à la mi-mars.

Bruno Fasel (cs, Schmitt) demande quelques explications afin d'assurer «la crédibilité du responsable de la justice face à la population». Dès lors, il souhaite savoir s'il est du ressort de la police de s'occuper du dépôt dans lequel sont stockés les drogues. Et si c'est le cas, quelles en sont les raisons? Et pourquoi les biens séquestrés ne sont-ils pas immédiatement détruits ou brûlés? «Des coûts liés au stockage et à

la sécurité pourraient ainsi être économisés», estime l'élu.

Le chrétien-social demande en outre pourquoi les mesures de sécurité ont été réduites au minimum dans ce dépôt alors qu'il contenait de la marchandise «extraordinaire». Un autre point d'interrogation consiste à savoir pour quelles raisons le Ministère public n'a été informé du vol que le 14 mars alors que des agents avaient déjà constaté, le 5 décembre, qu'un des barreaux en métal d'une fenêtre du local de séquestre avait été scié...

Y a-t-il peut-être dans ce vol des enjeux internes que l'on ignore? Si tel est le cas, les responsables seront-ils amenés à rendre des comptes afin de renforcer la confiance de la population envers la police? Le député demande encore au Conseil d'Etat quelles mesures il compte prendre pour éviter ce type d'incidents inexplicables... I

COUVERTURE DE L'AUTOROUTE

A la rencontre du Conseil d'Etat

PHILIPPE CASTELLA

Les communes de Granges-Paccot, Givisiez et Fribourg vont solliciter une rencontre avec une délégation du Conseil d'Etat pour évoquer la suite à donner au projet de couverture de l'autoroute A12 dans le secteur de Chamblieux, indique le syndic de la première René Schneuwly. C'est la décision qu'elles ont prise à l'issue de la réunion qu'elles ont eu jeudi dernier avec des responsables de l'Office fédéral des routes (OFROU), lors de laquelle elles ont pu obtenir des informations sur la forte hausse des coûts de ce projet, qui le compromet fortement («La Liberté» du 28 mars).

Pour rappel, l'idée est de couvrir l'autoroute sur une portion de 620 mètres entre les sorties de Fribourg-Sud et

Fribourg-Nord, à partir du pont de la Chassotte vers le nord, cela en lieu et place des parois antibruit qui devraient y être placées d'ici à 2015. Un premier projet remontant à 2006 évaluait la couverture de l'autoroute à 42 millions de francs, dont 25 mio pris en charge par la Confédération. Le projet définitif élaboré par l'OFROU fait grimper la facture à 75 mio, surcoûts d'entretien et d'exploitation compris, avec une participation de la Confédération de 33 mio.

La principale raison de ce surcoût est que l'OFROU exige un nouveau gabarit, plus large. L'objectif est de permettre de fermer une chaussée pour les travaux d'entretien et de dévier l'entier du trafic sur l'autre, tout en maintenant une circulation sur deux voies dans les deux directions.

Pourquoi solliciter cette rencontre avec une délégation du Conseil d'Etat? «Il y a une démarche qui nous paraît intéressante et il y a des réponses qui doivent être données», explique René Schneuwly. En clair, les trois communes espèrent que l'Etat accepte de participer au financement de ce projet, une condition qui semble impérative à sa survie.

Celui-ci ne paraît toutefois pas disposé à le faire: «L'Etat n'a pas de base légale pour participer au financement de ce genre de projets et il n'y a pas de budget prévu pour une éventuelle couverture de l'autoroute à Chamblieux», confie Corinne Rebetez, porte-parole de la Direction de l'aménagement et des constructions («LL» du 28 mars). Si ce projet devait capoter, l'OFROU installerait sur ce secteur des parois antibruit et cela entièrement à sa charge. I